KPMG S.A.
La Réunion
4, rue Camille Vergoz
Résidence Halley
97400 Saint-Denis Cedex

Téléphone : +33 (0)2 62 94 84 24
Télécopie : +33 (0)2 62 21 79 40
Site internet : www.kpmg.fr

Université de la Réunion

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018
Université de la Réunion
15 avenue Réné Cassin - BP 7151 - 97715 Saint Denis Cedex 9
Ce rapport contient 25 pages
Référence : FV

KPMG S.A.,
société française membre du réseau KPMG
constitué de cabinets indépendants adhérents de
KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse.

Société anonyme d'expertise
comptable et de commissariat
aux comptes à directoire et
conseil de surveillance.
Inscrite au Tableau de l'Ordre
à Paris sous le n° 14-30080101
et à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes
de Versailles.

Siège social :
KPMG S.A.
Tour Eqho
2 avenue Gambetta
92066 Paris la Défense Cedex
Capital : 5 497 100 €.
Code APE 6920Z
775 726 417 R.C.S. Nanterre
TVA Union Européenne
FR 77 775 726 417

KPMG S.A.
La Réunion
4, rue Camille Vergoz
Résidence Halley
97400 Saint-Denis Cedex

Téléphone : +33 (0)2 62 94 84 24
Télécopie : +33 (0)2 62 21 79 40
Site internet : www.kpmg.fr

Université de la Réunion

Siège social : 15 avenue Réné Cassin - BP 7151 - 97715 Saint Denis Cedex 9

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018

Au Conseil d'administration de l'établissement Université de la Réunion,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Université de la Réunion relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables applicables aux établissements publics nationaux soumis aux règles de la comptabilité publique, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'établissement à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note 1.1 de l'annexe des comptes annuels concernant l'intégration du patrimoine immobilier – Partie valorisation par France Domaine.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de l'ordonnateur et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres du conseil d'administration, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de nous prononcer sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des données budgétaires.

Responsabilités de l'ordonnateur, de l'agent comptable et des membres de l'organe délibérant relatives aux comptes annuels

Il appartient à l'agent comptable, en relation avec l'ordonnateur, d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français applicables aux établissements publics nationaux soumis aux règles de la comptabilité publique et de mettre en place les dispositifs de contrôle interne qu'ils estiment nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à l'ordonnateur d'évaluer la capacité de l'établissement à poursuivre son exploitation, et à l'agent comptable de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'établissement ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par l'ordonnateur et l'agent comptable.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre établissement.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance des dispositifs de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité des dispositifs de contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'ordonnateur et l'agent comptable, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

    - il apprécie le caractère approprié de l'application par l'agent comptable de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'établissement à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou,

si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Saint-Denis, le 7 mars 2019

KPMG S.A.
La Réunion

Francois Viroleau
Associé

Université de la Réunion Année 2018 Période 01 à 16	Système abrégé BILAN COMPTABLE (Avant répartition)	Date 23.02.2018 Heure Page 60

ACTIF	Exercice 2018			Exercice 2017	PASSIF	Exercice 2018	Exercice 2017
	BRUT	Amortissements et dépréciations (à déduire)	NET	NET			
ACTIF IMMOBILISE					FONDS PROPRES		
Immobilisations incorporelles	**1 151 216,74**	**-1 051 669,42**	**99 547,32**	**85 947,18**	Financements de l'actif - Etat	125 234 033,14	45 117 210,39
Immobilisations corporelles	**244 530 493,80**	**-81 188 080,52**	**163 342 413,28**	**90 601 047,76**	Dotation et affectation		
Terrains	27 211 708,61	-1 224 914,96	25 986 793,65	1 958 604,23	Dons et legs en capital		
Constructions	107 890 118,61	-4 797 058,20	103 093 060,41	39 942 840,81	Autres		
Autres	109 428 666,58	-75 166 107,36	34 262 559,22	48 699 602,72	Réserves	22 577 313,75	28 771 793,11
Immobilisations financières	**10 174,28**		**10 174,28**	**10 251,28**	Report à nouveau		
					Résultat de l'exercice	770 005,30	2 637 087,99
					Situation nette	**148 581 352,19**	**76 526 091,49**
					Financements - autres que Etat	29 755 248,51	26 736 293,22
					Provisions réglementées		
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	245 691 884,82	-82 239 749,94	163 452 134,88	90 697 246,22	TOTAL FONDS PROPRES	178 336 600,70	103 262 384,71
ACTIF CIRCULANT					PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Stocks et en-cours					Provisions pour risques	10 500,00	10 000,00
Avances et acomptes versés sur commandes	1 421 810,40		1 421 810,40	122 182,03	Provisions pour charges		
Créances :	**11 733 905,80**	**-352 809,64**	**11 381 096,16**	**8 037 375,59**	Fonds dédiés		
d'exploitation	11 733 905,80	-352 809,64	11 381 096,16	8 037 375,59			
diverses					TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	10 500,00	10 000,00
					DETTES		
Valeurs mobilières de placement					Dettes financières	104 660,89	102 056,89
Disponibilités	16 863 207,03		16 863 207,03	17 882 409,61	Dettes d'exploitation	11 020 156,08	9 322 684,55
Charges constatées d'avance	25 266,20		25 266,20	37 873,07	Dettes diverses	731 563,27	1 477 026,91
Autres					Produits constatés d'avance	2 940 033,73	2 602 933,46
TOTAL ACTIF CIRCULANT	30 044 189,43	-352 809,64	29 691 379,79	26 079 840,30	TOTAL DETTES	14 796 413,97	13 504 701,81
Comptes de régularisation					*Comptes de régularisation*		
Ecarts de conversion Actif					*Ecarts de conversion Passif*		
TOTAL GENERAL	275 736 074,25	-82 592 559,58	193 143 514,67	116 777 086,52	TOTAL GENERAL	193 143 514,67	116 777 086,52

Université de la Réunion Année 2018 Période 01 à 15	Système abrégé **COMPTE DE RESULTAT**	Date 23.02.2018 Heure Page 62

CHARGES (hors taxes)	Exercice 2018	Exercice 2017	PRODUITS (hors taxes)	Exercice 2018	Exercice 2017
CHARGES DE FONCTIONNEMENT ET D'INTERVENTION			PRODUITS DE FONCTIONNEMENT		
Achats			Produits sans contrepartie directe (ou subventions et produits assimilés)	**106 818 382,58**	**103 157 227,71**
Conso marchandises et appro. réalisation travaux et conso directe service par l'organisme	13 428 910,07	12 257 948,88	Subventions	105 614 475,82	102 262 588,42
Rémunération du personnel	62 810 749,46	59 432 412,41	Autres	1 203 906,76	894 639,29
Intéressement et participation			Produits avec contrepartie directe (ou produits directs d'activité)	**7 866 776,38**	**7 807 546,84**
Charges sociales	32 236 758,77	31 346 909,53	Ventes	7 769 563,77	7 156 954,05
Dotation aux amort. dépréciations, provisions et valeurs nettes comptables actifs cédés	5 771 836,27	4 707 870,41	Produits	97 212,61	650 592,79
Autres charges	4 408 515,36	3 514 778,37	Producton stockée et immobilisée		
CHARGES D'INTERVENTION			Autres produits	4 740 491,28	2 932 409,02
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT ET D'INTERVENTION	118 656 769,93	111 259 919,60	TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT	119 425 650,24	113 897 183,57
CHARGES FINANCIERES	415,19	254,49	PRODUITS FINANCIERS	1 540,18	78,51
CHARGES EXCEPTIONNELLES	*N/A*	*N/A*	PRODUITS EXCEPTIONNELS	*N/A*	*N/A*
Impôt sur les sociétés					
TOTAL CHARGES	118 657 185,12	111 260 174,09	TOTAL PRODUITS	119 427 190,42	113 897 262,08
Solde créditeur : Bénéfice	**770 005,30**	**2 637 087,99**	*Solde débiteur : Perte*		
TOTAL GENERAL	119 427 190,42	113 897 262,08	TOTAL GENERAL	119 427 190,42	113 897 262,08

UNIVERSITÉ DE LA RÉUNION

Direction des finances et de la comptabilité

COMPTE FINANCIER 2018

Annexe aux comptes annuels

SOMMAIRE

PREAMBULE 4

1. FAITS CARACTÉRISTIQUES, COMPARABILITÉ DES COMPTES, ... 5

PRINCIPES COMPTABLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION 5

1.1 Faits caractéristiques et comparabilité des comptes 5

1.2 Principes comptables et méthodes d'évaluation 7

2. NOTES RELATIVES AUX POSTES DU BILAN 11

2.1 Actif 11

2.2 Passif 14

3. NOTES RELATIVES AUX POSTES DU COMPTE DE RESULTAT 17

3.1 Résultat d'exploitation 17

3.2 Résultat financier 17

3.3 Résultat exceptionnel 17

4. AUTRES INFORMATIONS 18

4.1 Evénements postérieurs à la clôture 18

4.2 Engagements hors bilan 18

4.3 Honoraires du commissaire aux comptes 18

4.4 Effectif 18

5. TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE 19

PREAMBULE

La présente annexe a pour finalité d'améliorer la qualité et la transparence de l'information financière. Avec le bilan et le compte de résultat, l'annexe forme un tout indissociable : les « comptes annuels », qui sont extraits du compte financier dont le contenu est défini dans le décret du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique (GBCP).

Ce décret édicte notamment le principe de la séparation des ordonnateurs et des comptables ainsi que celui de la responsabilité des comptables publics (précisé dans l'article 60 de la Loi de Finances du 23 février 1963). Les universités font partie d'une catégorie d'établissements publics instituée par la loi n°84-52 du 26 janvier 1984 : les établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP)

L'instruction comptable commune du 22 décembre 2016 (BOFIP-GCP-17-0003 du 20/01/2017) forme avec le recueil des normes et le plan de comptes commun, le référentiel comptable applicable aux organismes publics mentionnés au titre III du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique.

Cette instruction décrit les modalités de mise en œuvre des normes comptables exposées dans le recueil et s'applique aux EPSCP.

La loi n°2007-1199 du 10 août 2007 relative aux libertés et responsabilités des universités (loi LRU) a modifié le Code de l'éducation et a prévu des responsabilités nouvelles pour les établissements d'enseignement supérieur, en matières budgétaire, de gestion des ressources humaines et de suivi de la masse salariale. Le décret n°2008-618 du 27 juin 2008 a défini les règles budgétaires et financières applicables aux EPSCP bénéficiant des responsabilités et compétences élargies (RCE).

Conformément à l'article R719-101 du Code de l'éducation, les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2018 ont été arrêtés en date du 14/03/2019, conjointement par l'ordonnateur et le comptable.

1. FAITS CARACTÉRISTIQUES, COMPARABILITÉ DES COMPTES, PRINCIPES COMPTABLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION

L'exercice comptable correspond à l'année civile (article R719-57 du Code de l'éducation).

1.1 Faits caractéristiques et comparabilité des comptes

- **Autonomie financière et certification des comptes**

L'université de la Réunion exerce les responsabilités et compétences élargies (RCE) en matière budgétaire et de gestion des ressources humaines, prévues aux articles L. 719-9, L. 712-10 et L. 954-1 à L. 954-3 du Code de l'éducation, depuis l'année 2013.

Ainsi, conformément à l'article 18 de la loi relative aux libertés et responsabilités des universités (LRU), l'université de la Réunion fait certifier ses comptes annuels par un commissaire aux comptes depuis l'exercice clos le 31/12/2014.

- **Exercice budgétaire et comptable en mode GBCP**

Depuis le 1er janvier 2016, et conformément à la nouvelle réglementation GBCP, l'université de la Réunion présente une comptabilité budgétaire en mode GBCP, se traduisant à la fois par la tenue d'une comptabilité des engagements (crédits d'autorisations d'engagement -AE- autorisations de recettes -RE-) et d'une comptabilité de paiement (crédits de paiement -CP- recettes encaissées -RE-).

Par ailleurs, l'université de la Réunion fait partie d'une première vague d'établissement (dizaine) ayant basculé au 1er janvier 2016, les autres ayant basculé au 1er janvier 2017.

L'exercice 2018 correspond donc au 3ème exercice budgétaire et comptable en mode GBCP.

- **Contrat Plan Etat-Région 14**

Le dispositif 14 ayant débuté au cours de l'année 2016 s'articule autour de la réalisation de deux constructions immobilières d'envergure :

- UFR Santé (sur le site du Tampon) pour un montant prévisionnel d'environ 22 M€ ;
- ESIROI/IUT (sur le site de Terre-Sainte) pour un montant prévisionnel d'environ 16 M€.

A noter que le portage financier de ces opérations, comme la plupart des opérations financées au sein de l'établissement (contrats d'enseignements, conventions de recherche...) pèse sur les fonds propres de l'établissement. Cela est dû au cycle de trésorerie conventionnel, débutant par l'engagement et l'acquittement des dépenses effectuées, puis se terminant par la production de bilans financiers et l'encaissement des recettes auprès des financeurs (impact éventuellement atténué par les avances et les bilans provisoires).

Dans le cadre du CPER 14 et des deux opérations précitées, le portage financier nécessitera, selon leur programmation pluriannuelle prévisionnelle, un prélèvement sur la trésorerie de l'établissement :

- d'un montant cumulé d'environ 6 M€ au cours de l'exercice 2019 ;
- d'un montant cumulé d'environ 8 M€ au cours de l'exercice 2020 (soit 2 M€ supplémentaires).

- **Intégration du patrimoine immobilier – Partie valorisation par France Domaine**

A la demande de l'université, France Domaine est intervenu sur les différents sites universitaires pour procéder à l'évaluation du patrimoine immobilier. La demande de l'établissement faisait suite à une première évaluation qui avait été réalisée en 2011 mais dans laquelle figuraient des erreurs importantes qui l'avaient rendue inexploitable. Il s'agissait également de donner suite à une observation formulée par les commissaires aux comptes à l'occasion de la première certification des comptes (exercice 2014).

Une seconde version de l'évaluation, reçue courant 2015 présentait un patrimoine dont le montant s'élevait à 94 615 K€. Or, cette dernière ne remplissait pas les conditions règlementaires permettant de valoriser ce patrimoine dans la comptabilité de l'établissement car elle ne distinguait pas la valeur du foncier de celle du bâti.

Une dernière version de l'évaluation datant de fin 2016, portée à notre connaissance mi 2017 présente bien la distinction entre la valeur du foncier de celle du bâti, pour chacun des sites et des bâtiments. L'analyse de cette version définitive a mis en exergue de nouvelles problématiques comptables (écarts significatifs entre certaines évaluations de site/bâtiment et leur valeur comptable basée sur les coûts historiques). A cet effet, les échanges ont repris avec France Domaine en novembre 2017.

Au regard des éléments complémentaires fournis par France Domaine, l'évaluation du patrimoine a été intégrée en comptabilité en date du 01/01/2018.

L'incidence de l'intégration du patrimoine immobilier est le suivant :

En K€	Avant intégration du patrimoine immobilier	Après intégration du patrimoine immobilier	Variation
Fonds propres	31 409	22 577	-8 832
Financements rattachés Etat	41 191	103 963	62 772
Financements rattachés Autre	25 042	25 029	-13
Total postes au passif	**97 642**	**151 569**	**53 927**
Immobilisations corporelles	180 022	220 201	40 179
Amortissements immobilisations corporelles	-89 421	-75 673	13 748
Total postes à l'actif	**90 601**	**144 528**	**53 927**

- **Intégration du patrimoine immobilier – Partie mise à disposition**

En 2018, suite au transfert de propriété entre la Région et l'Etat et la mise à disposition concomitante par l'Etat à l'Université, les bâtiments de la station SEAS-OI de Terre-Sainte et ceux de la station du Maïdo ont été comptabilisés au bilan, respectivement pour 10 844 K€ et 8 228 K€.

- **Fermeture administrative de l'établissement suite aux mouvements sociaux dits des « gilets jaunes » et incidents informatiques sur les processus de dématérialisation dans SIFAC**

Le mouvement social des gilets jaunes a fortement perturbé le fonctionnement de l'établissement entrainant une fermeture de l'université et des services administratifs du 19 au 30 novembre. Cela a bien évidemment impacté les services gestionnaires dans la gestion de leurs engagements

budgétaires, entrainant une augmentation des commandes sans services fait et un retard dans le traitement des flux de factures.

Par ailleurs, un incident sur notre système d'information financière SIFAC est intervenu le 7 décembre entrainant l'impossibilité de consulter les pièces jointes et les factures dématérialisées, obligeant le service facturier à reprendre les factures papier, ce qui a ralenti fortement leur traitement.
La conjugaison de ces 2 évènements a impacté la comptabilité et notamment le stock de FNP au 31/12.

1.2 Principes comptables et méthodes d'évaluation

- **Référentiel comptable**

Les comptes annuels sont établis et présentés conformément à la réglementation française applicable aux Etablissements Publics à Caractère Scientifique, Culturel et Professionnel : instruction commune et recueil des normes comptables.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité d'exploitation ;
- Indépendance des exercices ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

- **Changements de méthodes et estimations comptables, et corrections d'erreurs**

Néant.

- **TVA et sectorisation d'activités**

En vertu de l'instruction fiscale 3 A-4-08 n° 63 du 13 juin 2008, l'université de la Réunion a constitué deux secteurs d'activités distincts au regard de la TVA :

- Un secteur exonéré du fait de la loi pour les activités d'enseignement et de formation. Ainsi, le chiffre d'affaires facturé au titre de ces activités ne donne pas lieu à collecte de TVA. En contrepartie, les achats qui sont rattachés supportent une TVA non déductible.
- Un secteur taxable pour les opérations relatives à l'activité recherche. Le chiffre d'affaires de ces opérations est obligatoirement soumis à la TVA et les achats correspondants bénéficient du droit à déduction dans leur totalité.

Ainsi, les achats du secteur exonéré sont comptabilisés en charge ou à l'actif pour leur montant TTC tandis que ceux du secteur taxable le sont pour leur montant HT.

1.2.1 Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations acquises à titre onéreux sont comptabilisées pour leur coût d'acquisition. Ce coût est constitué du prix d'achat, des droits et taxes non récupérables et le cas échéant des frais de livraison et de mise en service. Elles sont amorties linéairement au prorata temporis, à compter de leur date de mise en service.

Un plan d'amortissement propre à chaque catégorie d'immobilisations a été adopté par le Conseil d'Administration. Les cadences demeurent néanmoins indicatives.

Elles peuvent être modifiées, au cas par cas et sur justification, afin de traduire au mieux la durée l'utilisation spécifique d'un actif.

- **Les immobilisations incorporelles**

Elles sont dans la pratique essentiellement composées de logiciels, brevets.

Seul les logiciels/brevets dont le coût unitaire est supérieur à 800 € hors taxe sont inscrits à l'actif.

Les cadences d'amortissement sont les suivantes :

Immobilisations incorporelles	Durée amt.
Frais de recherche et de développement	5 ans
Logiciel	1 an
Brevets licences	5 ans

- **Les biens immobiliers**

Les bâtiments relatifs aux nouvelles constructions sont amortis sur 40 ans. Cette durée d'amortissement correspond à la durée moyenne évaluée si le bien était répartit par composant.

Les biens remis en dotation par l'Etat, suivant l'évaluation de France Domaine et intégré dans les comptes en 2018 font l'objet d'un amortissement sur 40 ans.

- **Les biens meubles corporels**

Tout bien dont le coût unitaire est supérieur à 800 € HT est inscrit à l'actif.

Les biens meubles sont amortis selon les cadences suivantes :

Immobilisations corporelles	Durée amt.
Aménagement et agencements de terrain	10 ans
Aménagement et agencements divers dans des constructions dont l'établissement n'est pas propriétaire	25 ans
Installations générales, agencements, aménagements des constructions	25 ans
Installations générales, agencements, aménagements des constructions sur sol d'autrui	10 ans
Installations techniques complexes	3 ans
Agencement et aménagements du matériel et outillage	3 ans
Collection de documentation	3 ans
Matériel scientifique	3 ans
Matériel pédagogique	
Matériel informatique	
Matériel divers	
Outillage	
Matériel de transport	5 ans
Matériel de bureau	5 ans
Mobilier	10 ans

1.2.2 Fonds propres - Financements externes de l'actif

La présentation des capitaux propres des établissements publics nationaux diffère sensiblement du plan comptable général du fait de la spécificité juridique des établissements publics qui ne disposent pas de capital social à proprement parler et dont les fonds propres sont apportés principalement par l'État.

Les financements externes de l'actif (FEA) correspondent :
• soit à des financements en nature représentant la contrepartie de biens mis à disposition ou remis en pleine propriété (contrepartie par exemple des bâtiments affectés par l'État à notre université) ;
• soit à des financements en espèces destinés à l'acquisition d'actifs immobilisés (subventions d'investissement par exemple).

Les financements versés par l'État sont inscrits au c/10 intitulé « financement de l'actif par l'État ».
Les financements versés par des tiers autres que l'État sont classés au c/13 intitulé « financement de l'actif par des tiers ».

Le classement comptable distingue de plus, les financements rattachables de ceux non rattachables à des actifs déterminés. Cette présentation permet de faire évoluer la valeur comptable des financements reçus, symétriquement à celle des actifs financés en reprenant au compte de résultat le financement au même rythme que les actifs (c/78 reprises sur amortissements).

1.2.3 Stocks

Néant.

1.2.4 Valeurs mobilières de placement.

Néant.

1.2.5 Rattachement des charges et des produits à l'exercice

- **Droits d'inscription**

Les droits nationaux perçus au titre d'une année universitaire sont répartis à hauteur de 1/3 sur l'exercice qui s'achève (septembre à décembre) et 2/3 sur l'exercice suivant.

En ce qui concerne la formation continue, considérant que les heures de cours sont linéairement réparties dans le temps, l'avancement est déterminé au prorata de la durée de la formation. Dans les deux cas, le rattachement des produits à l'exercice donne lieu à la comptabilisation soit de produits à recevoir soit de produits comptabilisés d'avance, en fonction du rythme de facturation propre à chacun des contrats.

- **Contrats à long terme**

Les contrats concernés sont essentiellement ceux conclus au titre de la recherche et de la formation continue. Considérant que cette méthode conduit à une meilleure information, l'université a fait le choix de comptabiliser le chiffre d'affaires de ses contrats pluriannuels à l'avancement.

En ce qui concerne la recherche, l'avancement est déterminé selon un prorata calculé en fonction des coûts réellement encourus au titre de chacun des contrats. Les financements reçus sont comptabilisés en cours d'année en « avance et acompte reçus ». Cela donne lieu en fin d'exercice à la constatation d'un produit en fonction de l'avancement calculé.

Les contrats sont considérés avec un résultat prévisionnel à terme nul (parfait équilibre entre les dépenses et les recettes).

Ces modalités de comptabilisation sont conformes à l'instruction du 20 novembre 2013 de la DGFIP.

1.2.6 Créances

Les créances sont suivies au poste c/41 « Clients » ou c/44 « Subventions » selon leur nature.

Les créances sont inscrites en comptabilité pour leur valeur nominale. Sans diligence de la part de l'agence comptable, elles sont éteintes au bout de 4 ans (prescription).

Les provisions pour dépréciation des créances sont déterminées en fonction du risque d'irrécouvrabilité. Le cas échéant, elles sont reclassées en créances douteuses à la clôture de l'exercice.

La dépréciation des créances est de 100% du montant HT, dès lors que le 3ème niveau de relance a été atteint ou que la créance est âgée de plus de 6 mois. La dépréciation peut cependant s'écarter de cette règle si le contexte le justifie.

1.2.7 Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges sont suivies au poste c/15 selon leur nature.

Une provision est comptabilisée pour les risques et charges nettement précisés quant à leur objet et dont l'échéance ou le montant ne peuvent être fixés de façon précise dès lors que cumulativement :

- l'établissement présente une obligation à l'égard d'un tiers ;
- il est probable ou certain que cette obligation provoquera une sortie de ressources au bénéfice du tiers sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci ;
- l'estimation de l'obligation est suffisamment fiable.

2. NOTES RELATIVES AUX POSTES DU BILAN

2.1 Actif

ACTIF *(K€)*	Renvoi	Exercice 2018			Exercice 2017	Variation	
		BRUT	Amort. et dépr.	NET	NET	NET	%
Immobilisations incorporelles		**1 151**	**-1 052**	**100**	**86**	**14**	**16%**
Immobilisations corporelles		**244 530**	**-81 189**	**163 342**	**90 601**	**72 741**	**80%**
Terrains		27 212	-1 225	25 987	1 959	24 028	1227%
Constructions		107 890	-4 797	103 093	39 943	63 150	158%
Installations techniques, matériels et outillage		48 801	-27 818	20 983	37 349	-16 366	-44%
Collections		396	-393	3	3	0	0%
Autres immobilisations corporelles		56 012	-46 957	9 055	8 335	720	9%
Immobilisations corporelles en cours		4 220		4 220	3 013	1 208	40%
Immobilisations financières		**10**		**10**	**10**	**0**	**-1%**
Total actif immobilisé	(1)	**245 692**	**-82 241**	**163 451**	**90 697**	**72 754**	**95%**
Stocks							
Créances	(2)	**13 156**	**-353**	**12 803**	**8 160**	**4 643**	**57%**
Avances et acomptes versés sur commandes		1 422		1 422	122	1 300	1064%
Créances sur entités publiques		7 883		7 883	4 962	2 920	59%
Créances clients et comptes rattachés		3 376	-353	3 023	2 856	167	6%
Créances sur autres débiteurs		475		475	219	256	117%
Charges constatées d'avance	(2)	**25**		**25**	**38**	**-13**	**-33%**
Total actif circulant hors trésorerie		**13 181**	**-353**	**12 828**	**8 197**	**4 631**	**56%**
Valeurs mobilières de placement							
Disponibilités	(3)	16 863		16 863	17 882	-1 019	-6%
Total trésorerie		**16 863**	**0**	**16 863**	**17 882**	**-1 019**	**-6%**
TOTAL		**275 736**	**-82 593**	**193 144**	**116 777**	**76 367**	**65%**

2.1.1 Actif immobilisé

L'évolution des immobilisations (montants bruts) se présente ainsi :

Immobilisations	Début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	FD Etat	MAD Etat	Fin de l'exercice
ST Immob. incorporelles	**1 110**	**41**				**1 151**
Terrains	1 951		-1 951	25 979		25 979
Agencement terrains	1 231	1				1 233
Constructions	48 375	986	-13 619	53 076	19 072	107 890
Installations tech. Matériel et outillage	70 916	1 188	-23 306			48 798
Collections	396	0				396
Matériel, mobilier	54 141	1 871				56 012
Immo. en cours	3 013	1 210				4 223
ST. Immob. corporelles	**180 022**	**5 257**	**-38 876**	**79 055**	**19 072**	**244 530**
ST. Immob. financières	**10**					**10**
Total	**181 142**	**5 299**	**-38 876**	**79 055**	**19 072**	**245 692**

➢ *Focus sur les immobilisations en cours*

Déclinaison immobilisations en cours	Début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Fin de l'exercice
Mission Patrimoniale - opérations du CPER (reliquat 13 + 14)	2 470	1 210		3 680
Direction du patrimoine - travaux en investissements	436			436
Autres directions/services	106			106
TOTAL	**3 012**	**1 210**	**0**	**4 222**

➢ *Focus sur les acquisitions de l'exercice par destination*

Déclinaison acquisitions de l'exercice	Montant
Pôle recherche - Unités de recherche	2 002
Patrimoine et maintenance	812
Composantes de formation	709
Services liés au numérique	386
Autres directions/services	118
Mission patrimoniale - reliquats CPE (13+14)	58
TOTAL	**4 085**

➢ *Focus sur les immobilisations financières*

Ce poste comprend :

- 5 K€ de dépôts/cautionnements (évolution peu significative) ;
- 5 K€ de titres de participation depuis 2014 dans la société ECO-EX (plateforme mutualisée d'éco-extraction ayant pour objet d'élaborer des process de valorisation de la bio-ressource réunionnaise).

L'évolution des amortissements et provisions se présente ainsi :

Amortissements et provisions	Début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Reclass.	Fin de l'exercice
ST Immob. incorporelles	**-1 024**	**-28**			**-1 052**
Terrains					
Agencement terrains	-1 224	-1			-1 225
Constructions	-8 432	-3 090	6 725		-4 797
Installations tech. Matériel et outillage	-33 567	-1 274	7 023		-27 817
Collections	-393				-393
Matériel, mobilier	-45 806	-1 151			-46 957
Immo. en cours	0				0
ST. Immob. corporelles	**-89 421**	**-5 515**	**13 748**	**0**	**-81 188**
ST. Immob. financières					
Total	**-90 445**	**-5 543**	**13 748**	**0**	**-82 240**

La répartition des immobilisations selon que leur VNC soit nulle (entièrement amorti) ou non nulle (reste à amortir), est la suivante au 31/12/2018 :

Immobilisations	Valeurs brutes au 31/12/2018	dont VNC nulle	en % s/Brut	dont VNC non nulle	en % s/Brut
ST Immob. incorporelles	**1 151**	**924**	**80%**	**227**	**20%**
Terrains	25 979		0%	25 979	100%
Agencement terrains	1 233	1 224	99%	9	1%
Constructions	107 890		0%	107 890	100%
Installations tech. Matériel et outillage	48 798	18 025	37%	30 773	63%
Collections	396	393	99%	3	1%
Matériel, mobilier	56 012	41 080	73%	14 931	27%
Immo. en cours	4 184		0%	4 184	100%
ST. Immob. corporelles	**244 492**	**60 722**	**25%**	**183 770**	**75%**
ST. Immob. financières	**10**	**N/A**		**N/A**	
Total	**245 653**	**61 646**	**25%**	**183 997**	**75%**

2.1.2 Créances

Les créances de l'actif circulant sont composées, par degré de liquidité, des postes suivants :

Créances (valeurs brutes)	Montant brut	Echéance à moins d'un an	Echéance à plus d'un an	Echéance non déterminable
Créances clients et droits d'inscription	3 376	3 376		
Créances sur entités publiques	7 883	7 883		
Autres créances	475	475		
TOTAL	**11 734**	**11 734**		

Les créances clients comprennent notamment :

- les droits d'inscription des étudiants, les droits de formation continue ou à distance, et de manière générale, toute créance client restant à recouvrer ;
- 1 106 K€ de produits à recevoir principalement liés à la formation continue ;
- 356 K€ de créances douteuses (cf. tableau évolution ci-dessous).

Les créances sur entités publiques comprennent :

- 1 884 K€ au titre des appels de fonds facturés aux entités publiques non encore encaissés ;
- 5 585 K€ au titre des subventions à recevoir dans le cadre des contrats à long terme (conventions de recherche...) ;
- 414 K€ de crédit de TVA.

L'évolution des créances douteuses et de la provision pour dépréciation se présente ainsi :

Créances provisionnées	Début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Fin de l'exercice
Clients douteux TTC	724	228	605	356
Clients douteux HT	709	225	581	353

Provisions sur créances	Début de l'exercice	taux	Fin de l'exercice	taux
Clients douteux HT	709	100%	353	100%

A noter une diminution nette des créances douteuses de 368 K€.

2.1.3 Trésorerie

- **Valeurs mobilières de placement**

Néant.

- **Disponibilités**

L'université dispose d'un compte de dépôt ouvert à la Direction Régionale des Finances Publiques de la Réunion. C'est uniquement via ce dernier que les opérations de trésorerie sont exécutées.

Il s'élève à la clôture à 16 863 207 € contre 17 757 307 € à fin 2017.

2.2 Passif

PASSIF *(K€)*	Renvoi	Exercice 2018	Exercice 2017	Variation	
		NET	NET	NET	%
Financements reçus		**154 989**	**71 854**	**83 136**	**116%**
Financements (Etat) non rattachés à des actifs déterminés		4 919	3 927	992	25%
Financements (Etat) rattachés à des actifs déterminés (nets)		120 315	41 191	79 124	192%
Financements (Autres) non rattachés à des actifs déterminés		3 176	1 695	1 481	87%
Financements (Autres) rattachés à des actifs déterminés (nets)		26 580	25 042	1 538	6%
Réserves		22 577	28 772	-6 194	-22%
Report à nouveau					
Résultat de l'exercice		**770**	**2 637**	**-1 867**	**-71%**
Total fonds propres	(1)	**178 337**	**103 262**	**75 074**	**73%**
Provisions pour risques		11	10	1	5%
Autres provisions pour charges					
Total provisions pour risques et charges	(2)	**11**	**10**	**1**	**5%**
Emprunts					
Dettes financières et autres emprunts		105	102	3	3%
Total dettes financières	(3)	**105**	**102**	**3**	**3%**
Avances et acomptes reçus		230	304	-74	-24%
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		6 042	4 569	1 474	32%
Dettes fiscales et sociales		4 978	4 754	224	5%
Autres dettes non financières		501	1 173	-672	-57%
Produits constatés d'avance		2 940	2 603	337	13%
Total dettes non financières	(4)	**14 692**	**13 403**	**1 289**	**10%**
Autres éléments de trésorerie passive		0	0	0	
Total trésorerie		**0**	**0**	**0**	
TOTAL		**193 144**	**116 777**	**76 366**	**65%**

2.2.1 Fonds propres

Les fonds propres ont varié comme suit en 2018 :

	Début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Rattachements	Affectation du résultat	Intégration FD Entrées	Intégration FD Sorties	Fin de l'exercice
Réserves	28 772				2 637			31 409
Report à nouveau	0						-8 832	-8 832
Résultat de l'exercice	2 637	770			-2 637			770
Sous-total SITUATION NETTE	**31 409**	**770**	**0**		**0**	**0**	**-8 832**	**23 347**
Financements non rattachés ETAT	**3 927**	**1 067**		**-75**				**4 919**
Subventions	58 101	19 072		75		79 056	-23 306	132 997
Reprise s/ subventions	-16 910	-2 794					7 022	-12 682
Financements rattachés ETAT	**41 191**	**16 278**	**0**	**75**	**0**	**79 056**	**-16 284**	**120 315**
Financements non rattachés AUTRES	**1 695**	**4 368**		**-2 887**				**3 176**
Subventions	30 630			2 887			-15	33 501
Reprise s/ subventions	-5 588	-1 336					3	-6 922
Financements rattachés AUTRES	**25 042**	**-1 336**	**0**	**2 887**	**0**	**0**	**-13**	**26 580**
Sous-Total FINANCEMENTS	**71 853**	**20 376**	**0**	**0**	**0**	**79 056**	**-16 296**	**154 989**
TOTAL FONDS PROPRES	**103 262**	**21 147**	**0**	**0**	**0**	**79 056**	**-25 128**	**178 337**

Sous-Totaux par Financeurs	Début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Rattachements	Affectation du résultat	Intégration FD Entrées	Intégration FD Sorties	Fin de l'exercice
ST Financements non rattachés	5 621	5 435	0	-2 961	0	0	0	8 095
ST Financements rattachés	66 232	14 942	0	2 961	0	79 056	-16 296	146 894
Sous-Total FINANCEMENTS	**71 853**	**20 376**	**0**	**0**	**0**	**79 056**	**-16 296**	**154 989**

Le solde des subventions perçues non encore rattachées, perçues en 2018 et antérieurement s'élèvent à 8 095 K€. Elles concernent :

- le financement du CPER 14 (UFR Santé et ESIROI) pour 5 631 K€ ;
- le surplus de financement du CPER 12 pour 1 021 K€ ;
- le surplus de financement du CPER 13 pour 783 K€ ;
- des financements non rattachés non identifiés pour 589 K€ ;
- des subventions d'investissements constatées d'avance pour 70 K€.

L'intégration des évaluations France domaine au patrimoine de l'Université de la Réunion se traduit par une augmentation nette de 53 928 K€ du financement de l'actif par l'Etat.

On note également en 2018 les entrées au patrimoine de la station SEAS-OI pour 10 844 K€ et de la station d'observation de l'atmosphère au Maïdo pour 8 228 K€ ce qui explique également l'augmentation des financements d'actifs par l'Etat.

2.2.2 Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges ont évolué comme suit pendant l'exercice :

	Début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Fin de l'exercice
Provisions pour risques	10	4	4	11
Provisions pour charges				
TOTAL	**10**	**4**	**4**	**11**

Le risque provisionné au 31/12/2017 a fait l'objet de décisions exécutoires à hauteur de 4 K€ ; les sommes ont été réglées et comptabilisées sur l'exercice, compensées par la reprise de provision (impact nul en 2018). Une dotation au titre de 2018 a été comptabilisé pour 4 K€ au regard des risques contentieux apparus au cours de l'exercice.

2.2.3 Dettes financières

Ce poste comprend les cautionnements reçus des usagers de l'établissement au titre des livres empruntés aux bibliothèques et des télécommandes des portails.

2.2.4 Dettes non financières

Les dettes au passif sont composées, par degré d'exigibilité, des postes suivants :

Dettes	Montant brut	Echéance à moins d'un an	Echéance à plus d'un an	Echéance non déterminable
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 042	6 042		
Dettes sociales et fiscales	4 978	4 978		
Autres dettes non financières	501	501		
Produits constatés d'avance	2 940	2 940		
TOTAL	**14 462**	**14 462**		

Ces dettes intègrent des charges à payer selon le détail par nature suivant :

Charges à payer par nature	Montant
Fournisseurs - factures non parvenues	5 828
Dettes provisionnées pour congés payés	1 433
Personnel autres charges à payer	2 738
Charges sociales sur congés à payer	764
Charges fiscales sur congés à payer	28
TOTAL	**10 790**

Les produits constatés d'avances représentent 2 940 K€ au 31 décembre 2018, contre 2 603 K€ au 31 décembre 2017, ils concernent principalement :

- les contrats long terme : 1 663 K€ ;
- les droits nationaux : 893 K€ ;
- la formation continue : 318 K€ ;
- autres : 66 K€.

3. NOTES RELATIVES AUX POSTES DU COMPTE DE RESULTAT

Compte de Résultat *(K€)*	Renvoi	Exercice 2018	Exercice 2017	Variation	
Ventes de marchandises		0	0	0	
Production vendue, biens		0	0	0	
Production vendue, services		7 770	7 157	613	9%
Chiffre d'affaires net		**7 770**	**7 157**	**613**	**9%**
Production stockee		0	0	0	
Production immobilisee		0	0	0	
Subvention d'exploitation		106 818	103 157	3 661	4%
Reprises amort., dépréciations et provisions		4 740	2 932	1 808	62%
Autres produits		97	651	-553	-85%
Total produits d'exploitation (I)		**119 426**	**113 897**	**5 528**	**5%**
Achats de marchandises et var. de stock					
Achats de matières premières et var. de MP					
Autres achats, charges externes		13 429	12 258	1 171	10%
Impots et taxes		1 367	1 251	116	9%
Salaires et Charges Sociales		95 048	90 779	4 268	5%
Dotations amort., dépréciations et provisions		5 772	4 708	1 064	23%
Autres charges		3 042	2 264	778	34%
Total charges d'exploitation (II)		**118 657**	**111 260**	**7 397**	**7%**
RESULTAT D'EXPLOITATION	(1)	**769**	**2 637**	**-1 868**	**-71%**
Total Produits fin. (V)		**2**	**0**	**1**	**1862%**
Total Charges fin. (VI)		**0**	**0**	**0**	**63%**
RESULTAT FINANCIER	(2)	**1**	**0**	**1**	**-739%**
RES. COURANT AVANT IMPOT		**770**	**2 637**	**-1 867**	**-71%**
Total produits except. (VII)		*N/A*	*N/A*		
Total charges except. (VIII)		*N/A*	*N/A*		
RESULTAT EXCEPTIONNEL	(3)				
Impot sur les benefices (X)		0	0		
BENEFICE OU PERTE		**770**	**2 637**	**-1 867**	**-71%**

Cette partie de l'annexe n'est pas développée. Se référer au **rapport financier** sur les comptes présentant l'analyse de la formation du résultat et l'évolution des principaux indicateurs financiers.

3.1 Résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation est excédentaire à hauteur de 768 K€ en 2018 contre un excédent de 2 637 K€ en 2017 soit une diminution de 1 869 K€.

3.2 Résultat financier

Non significatif.

3.3 Résultat exceptionnel

La réglementation commune applicable depuis l'exercice 2016 a supprimé les comptes impactant le résultat exceptionnel. Désormais, les régularisations d'opérations relatives aux exercices antérieurs sont comptabilisées en autres produits (c/75) et en autres charges (c/65).

4. AUTRES INFORMATIONS

4.1 Evénements postérieurs à la clôture

Aucun évènement postérieur à la clôture n'est survenu entre la date de la clôture de l'exercice et la date d'établissement des comptes annuels.

4.2 Engagements hors bilan

- **Engagements donnés par l'Université (hors comptabilité budgétaire)**

Néant.

- **Engagements reçus par l'Université**

Néant.

4.3 Honoraires du commissaire aux comptes

Les honoraires du commissaire aux comptes s'élèvent à 32 960 euros HT et ont été intégralement rattachés à l'exercice 2018, conformément aux règles en vigueur.

4.4 Effectif

L'évolution de l'effectif (ainsi que l'effectif moyen) par catégorie est la suivante :

	Position au 31/12/16	Var.	Position au 31/12/17	Var.	Position au 31/12/18			Moyenne Année 2017	Var.	Moyenne Année 2018
	Total ETP		Total ETP		Total ETP	dt Tps plein	dt Tps partiel	ETPT		ETPT
Enseignant professeur	107	0	107	-2	105	102	3	107	0	107
Maître de conférences	219	15	234	1	235	225	10	225	10	235
Autres enseignants	170	0	170	5	175	168	7	166	-2	164
BIATSS Titulaires	425	8	433	3	436	420	15	422	9	431
BIATSS contractuels	193	35	228	27	255	245	10	207	29	236
Dont CDI	*16*	5	*21*	0	*21*	*21*	*1*	*21*	2	*23*
TOTAL	**1 114**	**58**	**1 172**	**34**	**1 206**	**1 160**	**45**	**1 127**	**47**	**1 174**

5. TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

Le tableau suivant présente l'évolution entre l'ouverture et la clôture de l'exercice de la situation de trésorerie de l'organisme. Il distingue notamment les différents flux de trésorerie selon la nature des opérations concernées. Il vise également à identifier la part de la trésorerie destinée à financer des opérations qui se poursuivent au-delà de la durée de l'exercice.

	Exercice 2018	Exercice 2017	Variation
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'ACTIVITE			
ENCAISSEMENTS	**112 480**	**109 518**	**2 962**
Produits sans contrepartie directe : subventions et produits as	105 793	101 950	3 843
Produits avec contrepartie directe : produits directs d'activité	6 687	7 568	-881
DECAISSEMENTS	**109 219**	**105 446**	**3 773**
Charges de fonctionnement	109 219	105 446	3 773
> Charges de personnel	96 016	91 205	4 811
> Charges de fonctionnement (hors charges de personnel	13 203	14 241	-1 039
Charges d'intervention : dispositifs pour compte propre		0	0
TOTAL 1	**3 262**	**4 072**	**-811**
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT			
ENCAISSEMENTS	**0**	**0**	**0**
Cessions d'immobilisations incorporelles			
Cessions d'immobilisations corporelles	0	0	0
Cessions d'immobilisations financières			
Autres opérations			
DECAISSEMENTS	**7 302**	**7 300**	**2**
Acquisitions d'immobilisations incorporelles		42	-42
Acquisitions d'immobilisations corporelles	7 302	7 258	44
Acquisitions d'immobilisations financières			
Autres opérations			
TOTAL 2	**-7 302**	**-7 300**	**-2**
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT			
ENCAISSEMENTS	**4 254**	**3 631**	**622**
Dotations en capitaux propres	4 254	3 620	633
Emissions d'emprunts			
Autres opérations		11	-11
DECAISSEMENTS	**0**	**1**	**-1**
Remboursements d'emprunts			
Autres opérations		1	-1
TOTAL 3	**4 254**	**3 630**	**623**
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS GEREES POUR LE COMPTE D'ORGANISMES TIERS			
ENCAISSEMENTS	225	966	-741
DECAISSEMENTS	1 457	1 234	224
TOTAL 4	**-1 232**	**-268**	**-965**
VARIATION DE TRESORERIE (V= I+II+III+IV)	-1 019	135	-1 154
TRESORERIE A L'OUVERTURE	17 882	17 747	135
TRESORERIE A LA CLOTURE	16 863	17 882	-1 019